



Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité
Pôle Sud-Ouest

Décision n°2026-121

Objet : Saint-Aignan-de-Grand-Lieu – route des Douze Traits – Classement de la parcelle cadastrée AC n°527

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2025-661 du 16 juillet 2025 relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AC n°527 située sur la commune de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu en vue de l'intégrer dans le domaine public métropolitain,

Considérant que cette parcelle est affectée à l'usage direct du public car en état de voirie et intégrée dans l'assiette foncière de la route des Douze Traits,

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

Décide

Article 1. Saint-Aignan-de-Grand-Lieu – route des Douze Traits – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée section AC n°527.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **11 FEV. 2026**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué
Michel LUCAS



mis en ligne le :

16 FEV. 2026